Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_129-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Thierry BURLOT donne pouvoir à M. Michel MOREL
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE

Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/129 - MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA VILLE ES LEMETZ – MODIFICATION N° 4 AU LOT 1 : TERRASSEMENT – VOIRIE – EAUX PLUVIALES ET AU LOT 2 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIER URBAIN - (2025-13) - INVESTISSEMENT

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_129-DE

Un marché de travaux pour la requalification de la rue de la Ville Es Lemetz a été lancé le 18 avril 2025 sous forme de procédure adaptée ouverte, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Des modifications techniques et des adaptations sont apparues en cours de chantier induisant de la moins et plus-value et des travaux supplémentaires qui nécessitent la passation d'avenants pour les lots 1 et 2.

Ces travaux de requalification présentent des plus et moins-values par suite d'ajustement de quantités sur des modifications de revêtements, de bordures supplémentaires, de pose de drains liés au sol rocheux, d'adaptation des éléments d'assainissement et d'eau potable.

Il est nécessaire également de rajouter des places de stationnement nécessitant une étude de l'impasse, ainsi qu'une re-étude du carrefour Gulf Stream /Ville Es Lemetz pour permettre la giration des poids-lourds de la future serre.

Le montant des modifications s'établit à 210 582,65 € HT selon la répartition suivante :

- 183 468,81 € HT pour le lot 1 : Terrassement – Voirie – Eaux pluviales
- 27 113,84 € HT pour le lot 2 : Aménagement paysagers et mobilier urbain

Le nouveau montant du marché, initialement d'un montant de 1 026 301,39 € HT est porté à 1 236 884,04 € HT, ce qui représente 20,518599 % d'augmentation

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Vu la délibération n°2025/111 en date du 23 juin 2025 relative à l'attribution du marché de travaux de requalification de la rue de la Ville Es Lemetz ;

Vu la décision n° 2026/042 en date du 11 février 2026 relative à la modification n° 1 concernant la prolongation de la durée du marché jusqu'au 20 mars 2026 ;

Vu la décision n° 2026/066 en date du 06 mars 2026 relative à la modification n° 2 concernant la prolongation de la durée du marché jusqu'au 29 mai 2026 ;

Vu la décision n° 2026/122 en date du 21 mai 2026 relative à la modification n° 3 concernant la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable et à l'unanimité de la commission de suivi des contrats du 17 juin 2026;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_129-DE

DECIDE

Article 1er : Approuver l'attribution de la modification n° 4 pour le lot 1 « Terrassement Voirie et Eaux Pluviales » ainsi que la modification n°4 pour le lot 2 « Aménagements paysagers et mobilier urbain » attribués aux entreprises ci-dessous :

- SAS EVEN – 3 Bis rue de l'Industrie – 35730 PLEURTUIT pour un montant de 183 468,81 € HT soit 220 162,57 € TTC - (Lot 1)
- POISSON PAYSAGES – 1 Impasse du Brochet ZAC du Routhouan – 35400 SAINT MALO pour un montant de 27 113,84 € HT soit 32 536,61 € TTC - (Lot 2)

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ces modifications.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Nathalie ROBLOT — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026